

A l'ordre du jour de ce CTL :

1. Approbation des PV des CTL des 23/06/2020 et 03/07/2020 ;
2. Harmonisation des horaires d'ouverture au public sur les sites de St Jean de Maurienne et Barberaz ;
3. Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Chambéry au 01/01/2021 ;
4. Opérations NRP (nouveau réseau de proximité) au 01/01/2021 ;
 - 4-1 transfert du recouvrement de l'impôt des 14 trésoreries mixtes vers les SIP de rattachement ;
 - 4-2 renforcement du SIE de Chambéry avec regroupement de la partie SIE d'Aix les bains et création d'une antenne à St Jean de Maurienne ;
 - 4-3 renforcement du SIP de Chambéry avec création d'une antenne à Aix les Bains ;
 - 4-4 création du SGC (service de gestion comptable) d'Albertville regroupant les trésoreries d'Albertville, Beaufort et Ugine ;
 - 4-5 création du SGC de Chambéry (phase 1) regroupant la trésorerie de Chambéry municipale et du Chatelard ;
 - 4-6 mise en place de 2 conseillers aux décideurs locaux (CDL).
5. Questions diverses.

Le CTL du 26/11/2020 sur les opérations du NRP au 01/01/2021 s'est tenu en 2ème convocation en audio conférence.

Malgré notre demande, le DDFIP nous a expliqué ne pas pouvoir tenir ce CTL en présentiel car les conditions sanitaires n'étaient pas réunies.

En liminaire, les élus de **Solidaires Finances Publiques** ont indiqué être opposés au NRP en raison des conséquences sur les missions, pertes et dégradation de leur qualité d'exécution.

Nous avons déploré une nouvelle fois le manque de documents fournis par la Direction.

En effet, malgré la trame fournie par la DG à toutes les directions pour les opérations du NRP, notre direction n'a pas encore visiblement saisi son intérêt et remplit les fiches a minima. Par exemple, sur aucun des projets présentés, nous n'avons eu les plans avant et après réorganisation. Des documents nous sont même transmis à 17h la veille du CTL qui se tient à 9h.

Nous avons également renouvelé la demande de tenir les CTL en présentiel dans le respect des gestes barrière, en vain. La Direction ne souhaite pas se confronter aux organisations syndicales excepté en audioconférence, ce qui ne facilite pas les échanges et révèle certains comportements désobligeants de ceux qui oublient de couper leur micro. Nous avons regretté que, pour une administration dont, nous citons, *le NRP vise à renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires tout en modernisant l'organisation des services*, il soit impossible de réaliser a minima cette instance en visioconférence. *Dommage pour nous, pas d'apéro zoom possible avec la Direction...*

Enfin, nous avons demandé le report des opérations du 01/01/2021 en raison de la crise sanitaire. C'est un argument utilisé par la Direction pour ce qui l'arrange. Nous considérons le moment mal choisi pour densifier les sites alors que le virus circule toujours. L'inquiétude des agents concernés par ces opérations n'a visiblement pas ébranlé la marche forcée du NRP. Nous avons, devant le refus de la Direction, demandé à ce que les équipes de Direction mettent tout en œuvre afin de rassurer les collègues.

Point 4 : opérations NRP au 01/01/2021

L'emploi du temps du Dr Veyrat étant contraint, crise sanitaire oblige, le point 4 a été abordé dès l'ouverture des débats pour lui permettre de s'exprimer. Pour information, son avis devait être communiqué aux élus des personnels en amont du CTL. Elle n'a pu le réaliser par manque de temps. Sa priorité, ce que nous comprenons largement, est à l'accompagnement des agents et de la Direction (Finances Publique et Douane) pendant cette crise sanitaire.

Elle a rappelé le contexte particulier avec cette épidémie présente depuis mars. Tout le monde est fatigué et nerveux, elle est confrontée à la lassitude et la fatigue des gens.

Pour elle, nous ne pouvons pas raisonner sur le calendrier mis en place sans prendre en compte le contexte actuel, et notamment la charge de travail inhabituelle engendrée par la crise sanitaire. L'état d'esprit des agents est un élément important à prendre en compte. Même si nous entrevoyons une lueur d'espoir avec le vaccin, l'épidémie nous impose de garder de grandes précautions. Il est difficile d'envisager l'emménagement d'agents supplémentaires dans les locaux, d'augmenter la densité de population. C'est ce qu'il ne faut pas faire. Elle a rappelé le calendrier du déconfinement progressif, avec dernière tranche au 20/01/2021. C'est pourquoi, elle n'est pas favorable à un déménagement des agents au 01/01/2021 et demande à envisager des solutions afin de reporter ces opérations de densification (Albertville et Chambéry-bassens). Elle demande au DDFIP de mettre en place du télétravail ou du travail à distance (laisser les agents sur les sites où ils sont actuellement).

Elle met en avant également le fait que depuis le mois de mars le service RH lui sert d'auxiliaire médical et que les RH ne peuvent courir deux lièvres à la fois.

Le NRP entraîne des changements, elle souhaite plus de précisions sur l'accompagnement des agents, rappelle que pour les travaux il faut être vigilant en cas de présence d'amiante,

En cette période, selon le Dr Veyrat, il faut avancer paisiblement et que les agents se sentent écoutés. Tant au niveau personnel que professionnel, il faudra être attentif et envisager des retours d'expérience, pour accompagner les agents, chefs de service y compris.

En réponse au DDFIP qui considère que toutes les précautions ont été prises en prévision des déménagements liés au NRP, le Dr Veyrat a rappelé donner son avis en toute indépendance. Pour elle, la densité dans les bureaux est un point majeur pour arrêter la circulation du virus.

Particulièrement attaché à ce point, individuellement et avec les chefs de service, des adaptations de poste ont été réalisées pour avoir du présentiel en bonnes conditions. Tous les espaces ont été utilisés. Déplacer des agents dans ce contexte c'est pour elle risquer de briser des équilibres mis en place au cas par cas sur chacun des sites, et prendre le risque de faire repartir l'épidémie. Elle a conclu en remerciant l'ensemble des agents pour leur mobilisation au regard des conditions dans lesquels ils travaillent.

En réponse, le DDFIP indique qu'il y avait des surfaces de disponibles dans les services qui accueilleront des agents. Pour lui, tout se fera dans le respect des règles sanitaires avec installation de parois plexiglass, le respect des distanciations et le développement du télétravail.

Il n'est pas question d'arrêter le NRP.

Pour les clusters à la DDFIP, M. Blanchard rappelle que la contamination a souvent eu lieu dans les espaces sociaux ou lors de pauses café. Pour **Solidaires Finances Publiques**, encore faut-il le démontrer compte tenu du développement en Savoie de l'épidémie. Fort est celui qui peut prétendre avoir attrapé la COVID 19 à tel endroit ou au contact de telle personne...

Les élus de **Solidaires Finances Publiques** ont insisté sur la demande de report du déménagement des agents du SIE d'Aix les Bains, compte tenu des éléments apportés par le Dr Veyrat, en vain.

Suite à l'intervention du Dr Veyrat, nous examinons plus en détail les opérations du NRP au 01/01/2021.

Dans les documents transmis pour les éléments généraux de présentation du NRP, nous avons de nouveau évoqué la modernisation dont nous doutons réellement surtout après 8 jours d'indisponibilité de l'application e-contact, dorénavant le canal d'entrée majeur des usagers particuliers ou professionnels.

On parle de visioconférences avec les MFS (maison france service) mais le CTL ne peut se tenir en visioconférence.

Le DDFIP précise la réalisation possible de visioconférence avec les usagers avec Jitsi qui est en cours de déploiement sur nos postes informatiques et son bon fonctionnement en bi ou trilatéral.

Point 4-1 transfert du recouvrement de l'impôt des 14 trésoreries mixtes vers les SIP de rattachement.

Ce transfert entérine définitivement la séparation de l'assiette et du recouvrement.

Les trésoreries concernées sont :

- Beaufort pour le SIP d'Albertville ;
- Challes les eaux, La Motte-Servolex, Le Chatelard, Les Echelles, Montmélian, Pont de Beauvoisin et Yenne pour le SIP de Chambéry ;
- Aime-la Plagne, Bourg Saint Maurice et Bozel pour le SIP de Moutiers ;
- Val d'Arc, La Chambre et Val-Cenis pour le SIP de St Jean.

En séance, après l'avoir réclamé de nouveau, afin de nous permettre d'évaluer la charge transférée dans les SIP, la Direction nous a transmis l'impact sur les RAR pour chaque SIP :

- Chambéry passe de 2 545 RAR à 10 431 soit +309 %
 - Albertville passe de 2 591 à 2 918 soit +13 %
 - Moutiers passe de 1 238 à 3 481 soit +181 %
 - St Jean de Maurienne passe de 1 540 à 2 639 soit +89 %
- et le transfert du SIP d'Aix c'est 3 000 comptes.

Dans le même sens, **Solidaires Finances Publiques** a demandé la manière dont les emplois transférés des trésoreries vers les SIP ont été évalués sachant que pour les premières opérations de transferts de recouvrement, le SIP d'Albertville avait presque doublé son nombre de RAR et le SIP de St Jean avait plus que doublé et le tout sans transfert d'emplois.

La Direction a répondu s'être appuyé sur le sagerfip des trésoreries, le questionnement des agents affectés au recouvrement de l'impôt dans les trésoreries concernées, l'évolution des missions au sein des SIP (suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale -NDLR, mais pas de sa mise à jour - la déclaration automatique pour l'impôt sur le revenu...) dicit « afin d'amener à faire réfléchir les chefs de service à une nouvelle organisation ». Par ailleurs, le DDFIP a récemment diffusé une note allégeant les poursuites à réaliser avant présentation en non valeur des dossiers inférieurs à certains seuils, ce qui devrait faire baisser drastiquement les chiffres précédemment énoncés.

A ce jour, la Direction envisage donc de transférer 2 emplois de cadre C au SIP de Chambéry, un emploi de cadre B et un emploi de cadre C au SIP de Moutiers et un emploi de cadre C au SIP de St Jean (un deuxième est à l'étude). Rendez-vous au CTL emploi de janvier 2021 pour connaître le résultat des réflexions de la Direction...

Enfin, **Solidaires Finances Publiques** a interpellé le Directeur sur les évolutions en matière de réglementation de l'occupation de postes en Maison France Services par des agents des finances publiques.

Le DDFIP a rappelé le pilotage des MFS par la préfecture et confirmé la possibilité pour les agents de la DDFIP intéressés de travailler au sein des MFS comme animateurs avec tout ce que ça implique. La doctrine a évolué et les agents dans le cadre d'une réorganisation peuvent se porter candidat si la collectivité est d'accord. Il a précisé que les collectivités avaient déjà le personnel disponible et n'envisageaient pas d'élargir les effectifs.

Lorsque nous avons demandé si cette possibilité avait été présentée aux agents non volontaires pour suivre la mission (si si, il y en a), sans surprise la Direction a répondu qu'aucun agent ne s'était manifesté et qu'ils souhaitaient rester à la DGFIP... nous en parlons des ruptures conventionnelles ?!

M. Carron a indiqué qu'il s'agirait d'une mise à disposition, l'agent ferait toujours partie de nos effectifs. Si la MFS n'est ouverte que 24 heures par semaine, il faudra que cet agent travaille 11 h pour nos services, ce qui est compliqué à organiser.

Nous comprenons mieux pourquoi la note de la DG du 05/10/2020 qui demandait aux directions de faire un appel à candidature afin de constituer un vivier d'agent intéressé n'a pas été diffusée en Savoie. Ce cas a juste été évoqué avec les chefs de service lors d'une audio à qui d'après la Direction il était demandé de relayer l'information... Si vous souhaitez plus de renseignements à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous donnerons les informations.

Point 4-2 fusion des SIE Aix-les-Bains et Saint-Jean-de-Maurienne avec le SIE de Chambéry et création d'une antenne pérenne à Saint-Jean-de-Maurienne

Il s'agit ni plus ni moins que la suppression du SIE d'Aix avec transfert de 12 agents A, B et C à Chambéry et la suppression du SIE de St Jean de Maurienne dont les 14 agents restent en place (sous réserve du PLFE au 01/01/2020) sur St Jean mais verront leur tâches largement modifiées avec des compétences sur les 3 secteurs géographiques.

Les documents de travail étant fort succincts (6 pages peu de texte et un plan non daté), l'audio conférence nous a permis d'obtenir plusieurs précisions :

- discordance effectifs SIE d'Aix : 18 agents concernés par la réorganisation, plus que 12 concernés par les trajets domicile-travail : si on ôte les 2 A+ qui perdront leur poste du fait de cette réorganisation et seront affectés tout à fait ailleurs, on apprend donc que le SIE d'Aix les Bains souffre de 4 vacances de poste (2 B, 2 C non pourvus par des stagiaires au 1^{er} septembre, le DDFIP ayant préféré pourvoir la Tarentaise au risque d'éventuelles démissions). Il y a donc de fortes chances que ces 4 emplois soient supprimés lors du PLFE.

- devenir des SIPIE : puisque Aix et St Jean perdent leur SIE, le SIPIE de St Jean devient un SIP à part entière. Quant à Aix, il n'y reste plus rien à part une structure d'accueil SIP.

- d'où l'avenir des A+ : le DDFIP convient « qu'il faut rebattre les cartes », les A+ d'Aix seront affectés sur des missions vacantes à la DDFIP (PDCE notamment) quant au A+ de St Jean, il faut attendre le réindiciage du SIPIE en SIP, peut être ne pourra-t-elle ou ne voudra-t-elle pas garder son poste.

- suite au rapport de l'ISST les trajets domicile travail quantifiés à 15km sont hélas à nuancer en durée effective de trajet à minimum 35 min. A noter que les agents d'Aix pourront continuer à disposer d'une place de parking gratuite à proximité de la gare d'Aix afin de se rendre en train à Chambéry.

Le chef du SIE de Chambéry Bruno Delaye prend la parole pour nous détailler la future organisation du service de manière idyllique ce dont nous ne doutions pas, l'introduction du document présentant la fusion comme « garantissant un plus grand confort pour les agents » : 5 pôles d'expertise, Avisir (créations), impôts auto liquidés (IS), surveillance/relance (vie de l'entreprise), Recouvrement (problème de l'entreprise), et une nébuleuse équipe transverse affectée pour une « jambe » au courrier et à l'autre « jambe » à l'expertise des remboursements de crédits de TVA en vue du contrôle et éventuellement de la CFE. Les bureaux seront organisés par marguerites de 3 ou blocs de 4 comprenant au moins 1 agent de Chambéry, 1 agent d'Aix et 1 télétravailleur.

L'antenne de St Jean sera visiblement calibrée de la même manière et amenée à travailler à distance sur des dossiers de Chambéry Aix ou St Jean d'où un changement radical dans la manière de travailler. Il y aura un plan de formation interne sur Acis V2 (liquidation de l'IS) et sur les surveillances relances (Gespro). Les 46 agents ont été contactés et sont tout à fait « heureux » de cette organisation si précise.

La RH vient largement nuancer ces propos : 30 agents seulement ont été contactés sur les 46 et les 30 sont largement inquiets et auraient souhaité rester sur leur structure actuelle sans NRP et les situations personnelles ont aussi été largement évoquées.

Solidaires Finances Publiques a ré-insisté sur la nécessité d'informer sur les modalités de versement de la prime de restructuration de service notamment au regard des incidences IR, TH et allocations familiales.

Solidaires Finances Publiques a également fait part de remontées d'agents interrogatifs concernant les priorités de mutations au regard du mouvement de mutation de transfert du NRP au moment de la fusion au 01/01/2021 et du mouvement de mutation départemental complémentaire du 01/03/2021. En effet, ces 2 mouvements sont à distinguer puisque le 1^{er} ne regarde que les priorités de suivi de mission, le 2^{ème} étant départemental et englobant les multiples priorités diverses des mouvements de mutations locaux. Cette distinction n'a apparemment pas été faite par le chef du SIE de Chambéry, qui s'il n'a pris aucun engagement, a déjà prévu des bureaux à Chambéry pour des agents de St Jean. La RH confirme qu'il ne peut y avoir de promesses à faire ni d'engagement à prendre puisque les nouvelles règles de mutation par priorité seront appliquées et qu'à ce jour les transferts et suppressions d'emplois ne sont pas connus.

Quant à la réorganisation par pôles d'expertises, nous vous renvoyons à l'expression nationale de **Solidaires Finances Publiques** sur la Taylorisation du travail et aux éventuelles remontées que tout agent subissant cette Taylorisation peuvent faire au bureau national (<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-services/professionnel/3761-la-dg-casse-des-sie-deja-dans-la-tourmente.html>). A noter que cette Taylorisation du travail est déjà appliquée au SIE de Moutiers depuis le 01/09/2016 (5 pôles identiques sauf que le pôle transverse est un pôle CFE plus largement dimensionné en raison du grand nombre de loueurs en meublés) pour pallier au manque d'effectifs chronique de cette structure et que le projet initial du NRP en juin 2019 prévoyait un SIE unique en Savoie. Cette fusion totale n'est donc pas loin.

Enfin, si notre vote est globalisé dans un vote contre ces réorganisations, nous avons formulé dans notre délibération finale lue lors de CTL les observations suivantes concernant ce point particulier : « fiche 4-2 page 2/6 et 3/6, présentation des plans le 01/10/2020, la première version. Quelle version est communiquée aux représentants des personnels ? les cloisons mobiles et phoniques sont-elles matérialisées sur le plan fourni ? la pose et la qualité des cloisons phoniques répond-elle à des mesures prises, des recommandations ? Par ailleurs, aucun élément d'organisation n'est précisé au regard des interrogations formulées par les agents notamment en matière de télétravail, réponse qui devait figurer dans la 3^{ème} partie du document dans laquelle nous ne trouvons aucune réponse sur la mise en place du télétravail. »

Si nous avons eu beaucoup de détails en matière d'organisation du service, nos interrogations concernant les conditions de travail des agents demeurent.

Point 4-3 renforcement du SIP de Chambéry avec création d'une antenne à Aix les Bains

Le point 3 a été abordé en même temps mais a fait l'objet d'un vote distinct.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il ne s'agit en aucun cas d'un renforcement : aucune création d'emploi, création d'une antenne, pérenne uniquement jusqu'en 2026, sous réserve des transferts et suppressions d'emplois annuels, en lieu et place d'un SIP de plein exercice. Il est d'ailleurs précisé dans les documents de présentation que la création de l'antenne répond à l'exigence de maintenir un accueil des usagers...

La Direction, avec impudence, écrit que ce *regroupement vise à renforcer les services de la gestion fiscale pour leur permettre de mieux assurer leurs tâches de gestion et de garantir un plus grand confort pour les agents*. A notre interpellation sur la notion de grand confort, il s'agissait uniquement de possibilités de mutualisation sensées apporter ce « grand » confort. Nous sommes donc plus dans un confort de gestion des personnels, ni plus ni moins. Ce n'est d'ailleurs pas démenti lorsque le DDFIP répond que les effectifs pourront varier en fonction du PLFE. Combien de suppressions d'emplois dans les 5 ans à venir dans le futur SIP renforcé ?

Le DDFIP nous a bien rappelé que ce n'était pas le projet initial mais – NDLR : après réflexion suite à nos interventions auprès des élus locaux peut-être – il a jugé nécessaire de maintenir une présence sur Aix compte tenu du tissu fiscal. Il espère de ce renforcement une plus grande efficacité collective.

Suite à nos interrogations résultant de l'examen des documents fournis, le DDFIP a confirmé, bien entendu sous réserve des décisions du CTL emploi, qu'il n'avait ni déménagement d'agents ni travaux d'aménagement au SIP de Chambéry... une énième coquille dans les documents fournis, après des plans qui ne correspondaient pas à la situation, comme vous pouvez le comprendre, les conditions de travail ne sont pas la priorité de la Direction. La délibération permet de mettre devant ses responsabilités le DDFIP.

Malgré tout, suite à l'intervention de **Solidaires Finances Publiques** sur la bonne implantation des bureaux requise, la Direction a précisé qu'elle suivrait les choix du chef de service et validerait les travaux en conséquence (A suivre).

Solidaires Finances Publiques est également intervenu pour obtenir des informations – aucun document fourni – sur l'installation des agents de l'antenne. En effet, des plans d'installation auraient dû être fournis par la Direction, c'est une obligation pour apprécier les conditions de travail. D'après le responsable du PPR (M. Carron), aucune réflexion sur les aménagements à ce jour mais il est possible de réfléchir sur l'utilisation des espaces de cet immeuble pour lequel il existe 2 baux distincts. L'espace est suffisant actuellement pour les agents du SIP.

(Point 3 : fusion des secteurs d'assiette du SIP de Chambéry) Le responsable du SIP a ensuite exposé une partie de l'organisation du service générée par la fusion des secteurs. Encore une fois, aucun document n'a été fourni en amont du CTL. Nous avons bien compris la répartition des contrôleurs, équipe et missions.

Par contre, rien sur le changement de gestion, le fil de l'eau remplace le portefeuille, sur l'accompagnement envisagé des agents sur ces modifications d'organisation, sur la participation ou non de ces derniers aux travaux... Pour le responsable du SIP, la fusion des secteurs rationalisera les tâches, optimisera leur traitement et assurera de la fluidité. Et concrètement ? Même si l'exposé du responsable fut clair nous ne pouvons que regretter le manque de détails qui ne nous permet pas de nous prononcer sur les conditions de travail. Attention, ergonomie ne signifie pas uniquement emplacement du bureau mais aussi tous les liens professionnels qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre des missions.

En ce sens, nous n'avons eu aucune information sur l'organisation du travail de l'antenne au regard de l'organisation présentée. L'antenne ne fonctionnera pourtant pas en pleine autonomie puisque les agents du SIP et de l'antenne voient leur champ de compétence géographique s'élargir. C'est peut-être ça le grand confort ?

Point 4-4 création du SGC (service de gestion comptable) d'Albertville regroupant les trésoreries d'Albertville, Beaufort et Ugine

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) est intervenu sur la charge de travail et s'est interrogé sur une éventuelle amélioration de la situation.

Pour le DDFIP, pour résumer, c'est la faute aux collectivités...

Pour la responsable de service, la situation reste perturbée par la crise sanitaire. Elle espérait avoir une année plus calme, le plus gros des restructurations étant absorbé (collectivités locales). La comcom d'Arlysère connaît des difficultés pour s'organiser.

3 cellules composent le service actuellement, compte gestion-dépenses, recouvrement et comptabilité.

Pour les agents qui arriveront, en fonction de leur souhait, elle essaiera de respecter leur demande de compétence. Toutefois, les agents actuels de la trésorerie d'Albertville sont aussi inclus pour un éventuel changement (sur leur demande).

Pour le DDFIP, nous allons mieux fonctionner – Méthode Coué ?

Sur l'installation des agents, des plans nous ont été fournis suite à demande. En réponse à notre remarque sur l'installation du PDCE, la Direction a précisé que ce service serait installé au rez-de-chaussée courant 2021 puis prendra la place du SIE en 2022. Le bureau occupé actuellement par le chef du SIE ira au SGC au 01/01/2022 avec le départ du SIE.

Sur l'installation des agents et du CDL, le SGC récupérera un espace de 4 bureaux du SIE. La responsable a confirmé son attention sur le respect d'une densité d'agents par bureau ou espace de travail respectable.

Solidaires Finances Publiques s'est inquiété également du sort des 2 comptables qui perdent leur trésorerie. Sur ce point, le DDFIP a consulté les 2 trésorières d'Ugine et de Beaufort. La Direction prévoit d'ajouter un poste d'adjoint A+ au SGC et un poste de CDL. Concernant le poste de CDL d'Albertville, le DDFIP nous a annoncé qu'il sera occupé par Emmanuelle Demonet, actuellement en poste à la Direction.

Concernant le poste d'adjoint A+ , le Directeur nous a confirmé avoir fait son choix mais réserver sa réponse.

Point 4-5 création du SGC de Chambéry (phase 1) regroupant la trésorerie de Chambéry municipale et du Chatelard

Pour la Direction il ne s'agit que du transfert d'un agent et de l'absorption d'une petite trésorerie isolée... donc pas de plan, peut-être, sous réserve des décisions du CTL emploi l'agent n'arrivera même pas...

Pour le DDFIP, les élus locaux sont satisfaits de ce que la DDFIP va faire avec la nomination d'un CDL car les petites collectivités n'ont pas les mêmes moyens humains qu'une grosse collectivité. Il a déclaré : honnêtement on devrait mieux fonctionner, méthode Coué séquence 2 !

Sur le SGC de Chambéry, il est prévu 2 CDL, un en 2021 et l'autre en 2022, le 1^{er} positionné sur les Bauges avec les communes dépendant du Châtelard.

Compte tenu de l'envoi régulier d'EDR (équipe de renfort) à la trésorerie du Châtelard, **Solidaires Finances Publiques**, en l'absence de documents transmis sur les charges de la trésorerie, a demandé à la Direction si un seul 1 emploi suffirait pour couvrir les charges transférées. Pour la Direction, la partie SPL correspondait à un emploi et le calibrage paraît donc adapté.

Selon un agent du futur SGC présent, *il va falloir modifier l'organigramme fonctionnel de tout le monde*. Cette information si elle peut paraître anodine signifie bien qu'un transfert de charges, de compétences, quel qu'il soit, emporte de facto des modifications pour l'ensemble des agents du service absorbant. En conséquence, dans ces projets de réorganisation, en CTL, nous devrions pouvoir aborder la question des charges de travail afin de prévenir tout risque psychosocial. C'est depuis la loi de transformation de la fonction publique le rôle du CTL. Ce n'est toujours pas compris par la Direction !

Point 4-6 mise en place de 2 conseillers aux décideurs locaux (CDL)

Création de 2 CDL sous le pilotage de la DDFIP.

Au niveau de la Direction, la réflexion n'est pas stabilisée pour l'implantation des CDL (un espace dédié à l'ensemble des CDL doit être créé à la DDFIP).

Pour le DDFIP, la mission des CDL est une fonction itinérante. Ils travailleront en étroite collaboration avec la division SPL. Le Directeur a confirmé leur rattachement à la Direction et non au SGC pour permettre une plus grande mutualisation.

S'agissant du recrutement local, le DDFIP a précisé que lors d'une audioconférence, la Direction avait proposé les 2 postes. Plusieurs candidatures ont été reçues mais rien pour Chambéry. La Direction a donc fait un appel au national suite auquel plusieurs candidats se sont signalés dont un en local maintenant. Ce sont des postes pour IDIV CN et la DG l'a élargi aux inspecteurs dans le vivier d'IDIV.

A la fin de nos échanges sur le NRP au 01/01/2021, **Solidaires Finances Publiques** a lu une délibération de 7 pages reprenant l'ensemble des manquements de la Direction, manquements qui pourraient être opposables au Directeur si incident ou accident. Seul FO s'est associé à cette délibération que vous pouvez retrouver sur le site local de **Solidaires Finances Publiques**.

Notons également que Guillaume Lafon (ISST) dans son avis écrit qui nous a été transmis a relevé les mêmes manquements que les représentants de **Solidaires Finances Publiques**. Avis qui ressemble à celui qu'il avait rédigé pour le CTL du 23/06/2020 pour l'acte 1 du NRP en Savoie. En 5 mois rien n'a changé malgré la nomination d'un IP à la tête du NRP.

L'ensemble des OS présentes a voté contre ces projets de réorganisation au 01/01/2021.

Suite à la réaction d'une OS et du Directeur, **Solidaires Finances Publiques** a précisé avoir appris beaucoup de choses lors des échanges. Les chefs de service nous ont apporté beaucoup d'éléments que nous aurions souhaité avoir dans les documents de préparation à ce CTL.

Nous avons rédigé une délibération avec les éléments disponibles lors de notre préparation. Certains propos n'auraient pas été écrits si nous avions disposé de documents utiles en temps et en heure.

Le Directeur dans un fonctionnement normal des instances devraient apporter dans les 2 mois les réponses aux questions posées dans la délibération, ce dont nous doutons fort de la réalisation.

Les points 2 et 5 seront abordés le 3/12/2020.

Le point 1 (approbation des PV) a été traité juste avant la pause méridienne.

Vos représentants présents lors de ce CTL :

Thierry Schutters 04.79.60.40.12

Aurélie Guibal 04.79.22.84.92

Patricia Lacotte 04.79.83.53.22

Lionnel Larrazet 04.79.33.92.06

Claudine Pierrel 04.79.60.40.32

Sébastien Herlin 04.79.70.87.24